

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici

BUDGET 2021

QUELQUES PRÉCISIONS :

- Le taux de la taxe foncière générale demeure à 1.24 \$/100.\$ d'évaluation pour l'année 2021.
- Les compensations pour l'aqueduc et les égouts demeurent les mêmes sauf pour les vidanges qui ont été augmentés afin de couvrir 86% des coûts réels.
- Puisque les municipalités doivent assumer des augmentations significatives pour les matières résiduelles, nous vous fournissons un extrait de l'explication provenant de M. Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles :

D'abord, pour une autre année les coûts de traitement des déchets augmenteront, passant 146 \$/tonne à 158 \$/tonne environ. La principale raison est la hausse des coûts de transport dans le nouveau contrat, car comme vous le savez nos déchets se dirigent présentement vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de Cacouna. Déjà, dans un certain sens, une réduction de vos déchets en 2021 vous fera économiser plus d'argent qu'en 2020 !

Ensuite et comme nous l'avons évoqué l'an dernier, l'usine de biométhanisation de la SÉMER où nous envoyons notre bac brun est passée à une tarification fixe en 2020 Cette tarification sera pour 2021 au coût de 12 \$ par habitant, comparativement à 10 \$ en 2020. Ce coût fixe par habitant fait que peu importe la quantité de matières compostables que vous mettez dans le bac brun, vous paierez toujours le même prix. Si vous n'utilisez pas le bac brun, vous payez quand même cette tarification car l'utilisation du LET de Cacouna est conditionnelle à l'envoi de nos bacs bruns à la SÉMER. Alors pourquoi ne pas commencer à composter dès aujourd'hui ?

Avec ces données le constat est évident : Pour réduire les coûts et faire notre devoir citoyen de protéger l'environnement, **il faut détourner nos matières organiques de l'enfouissement en utilisant votre bac brun !**

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

- Dans ce sens, les augmentations de taxes pour l'année 2021 sont principalement dues à cette situation et se retrouvent dans la section Ordures de votre compte de taxes.
- Bonne nouvelle, vous remarquerez aussi que les deux taxes pour le réservoir sont absentes de votre compte de taxe de 2021 étant complètement remboursées.

EXEMPLE DE COMPTE DE TAXES

VALEUR DE L'ÉVALUATION : 100 000\$			
Année 2021		Année 2021	
Pour une résidence ayant les 3 services, i.e. aqueduc, égout, et matières résiduelles, recyclables, organiques		Pour une résidence ayant le service de collecte et transport des matières résiduelles, recyclables, organiques	
Taxe foncière (1.24\$/100\$)	1 240 \$	Taxe foncière (1.24\$/100\$)	1 240.00 \$
Compensation aqueduc	120.50 \$		
Compensation égout	165.25 \$		
Compensation matières résiduelles, recyclables, organiques	248.00 \$	Compensation matières résiduelles, recyclables, organiques	248.00 \$
TOTAL:	1 773.75\$	TOTAL:	1 488.00 \$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021**REVENUS**

TAXES GÉNÉRALES	771 223.00
SERVICES MUNICIPAUX	214 349.00
SERVICE DE LA DETTE	0
TAXES D'AFFAIRES	
TOTAL TAXES	985 572.00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	11 339.00
TRANSFERTS	567 501.00
SERVICES RENDUS	105 772.00
IMPOSITION DE DROITS	78 000.00
AMENDES ET PÉNALITÉS	1 000.00
INTÉRÊTS	5 500.00
AUTRES REVENUS	93 088.00
TOTAL REVENUS	1 847 772.00

CHARGES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
CONSEIL MUNICIPAL	66 692.00
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	202 818.00
GREFFE - ÉLECTIONS	11 732.00
ÉVALUATION	23 709.00
GESTION DU PERSONNEL	19 797.00
AUTRES	28 734.00
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	353 482.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
POLICE	51 050.00
SÉCURITÉ INCENDIE	73 291.00
SÉCURITÉ CIVILE	11 146.00
ENCADREMENT DES CHIENS	800.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	136 287.00
TRANSPORT/ RÉSEAU ROUTIER	
VOIRIE D'ÉTÉ	244 401.00
VOIRIE D'HIVER	238 785.00
ÉCLAIRAGE DES RUES	9 510.00
TRANSPORT COLLECTIF	22 888.00
TRANSPORT / RÉSEAU ROUTIER	515 584.00
HYGIÈNE DU MILIEU	
EAU ET ÉGOUTS	141 548.00
MATIÈRES RÉSIDUELLES	136 854.00
HYGIÈNE DU MILIEU	278 402.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 841.00
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉV.	35 882.00
LOISIRS, HALTE ROUT., CULTURE	
SALLE PAROISSIALE	14 130.00
LOISIRS ET LOISIR INTERMUNICIPALE	69 461.00
HALTE-ROUTIÈRE ET AUTRES	17 985.00
BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE MULTICULTUREL	17 361.00
LOISIRS, HALTE ROUT., CULTURE	122 437.00
FRAIS DE FINANCEMENT	56 006.00
TOTAL CHARGES	1 502 921.00
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	344 851.00
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	125 000.00
REMB. CAPITAL-MUNI ET GOUVERNEMENT	243 700.00
EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	23 849.00
EXCÉDENT DE FONCT. NON AFFECTÉ	23 849.00
	0.00

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES DÉPENSES PAR PROJET(\$)				
Titre du projet	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL
Bureau municipal Finition extérieur		125 000 \$	125 000 \$	250 000 \$
Machinerie – Loader	125 000 \$			125 000 \$
Aqueduc, égouts et pluviaux		300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
Ch. Rivière-Mitis Sud (50%)			1 378 596	1 378 596 \$
6 ^{ème} Rang/Rivière-Neigette (Réfection) (75% subv)	751 568 \$		\$	751 568 \$
Chemin du Portage Section pavé et gravier (75% subv) Plan d'intervention: Ponceaux F-4, F-7, F-9, F-13, F20, F-28 (p. 102 à 104)	1 196 487\$			1 196 487 \$
Chemin du Portage (érosion des berges 2017) (75% subv)		839 240 \$		839 240 \$
Loisirs (Centre Intergénérationnel)		500 000 \$		500 000 \$
TOTAL	2 073 055 \$	1 764 240 \$	1 803 596 \$	5 640 891\$

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FONCTION(\$)				
Fonction	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL
Administration générale		125 000 \$	125 000 \$	250 000 \$
Machinerie-Équipement	125 000 \$			125 000 \$
Hygiène du milieu		300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
Transport	1 948 055 \$	839 240 \$	1 378 596 \$	4 165 891 \$
Loisirs et culture		500 000 \$		500 000 \$
TOTAL:	2 073 055 \$	1 764 240 \$	1 803 596 \$	5 640 891 \$

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES MODES DE FINANCEMENT PERMANENT(\$)				
Mode de financement	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL
Mun. Règlement. Emprunt No. 20xx-xx (25%).	487 014 \$		344 649 \$	831 663 \$
Subvention gouv. – Routes RIRL –75%	1 461 041 \$		1 033 947 \$	2 494 988 \$
Budget Mun.-Seuil 50\$ x 947h.—TECQ 2019- 2023		118 375 \$	118 375 \$	236 750 \$
TECQ 2019 – 2023 Aqueduc et égouts		300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
Règlement Emprunt No. 2022-XX et 2023-XX		209 810\$		209 810 \$
Ministère sécurité publique 75%		629 430 \$		629 430 \$
Subv. Gouv. Centre Intergénérationnel		400 000 \$		400 000 \$
Revenus éoliens (PM-150)		100 000 \$		100 000 \$
Budget Mun.– Rev. généraux	125 000 \$	6 625\$	6 625\$	138 250 \$
TOTAL:	2 073 055 \$	1 764 240 \$	1 803 596 \$	5 640 891\$

Note : La loi exige que la Municipalité adopte un programme triennal d'immobilisations, cependant cette loi ne comporte pas l'obligation de réalisation.